

PIÈCE RTA-3

TARIF DU SERVICE DE TRANSPORT DE RTA
POUR LA PÉRIODE 2016-2020

ET

NOTES EXPLICATIVES

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

II. PRINCIPES RÉGLEMENTAIRES ET MÉTHODES COMPTABLES²

Dans le cadre du Contrat 2007-2015 et de l'établissement et du calcul du coût de service de transport pendant cette période, RTA et HQT ont convenu de certains principes réglementaires et méthodes comptables qui ont été retenus et confirmés par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2014-145.

Pour les fins de l'établissement et du calcul du coût de service de transport d'électricité offert par RTA dans le présent dossier, RTA a tenu compte dans l'élaboration des composantes de son coût de service pour la période 2016-2020 des mêmes principes réglementaires et méthodes comptables qui sont déjà reconnus par la Régie de l'énergie pour les fins d'approbation du Contrat 2007-2015, à savoir :

- (a) L'utilisation de données historiques et projetées;

[REDACTED]

- (b) L'utilisation d'une année témoin, soit l'année 2016 (les données utilisées pour l'année 2016 étant réelles);
- (c) Compte tenu du temps écoulé depuis le dépôt de la Preuve de RTA, RTA présente, en sus des données prévisionnelles 2017, les données réelles maintenant disponibles pour cette même année, et certains ajustements aux données prévisionnelles pour l'année 2018;
- (d) Les données pour les années 2019 et 2020 sont prévisionnelles;
- (e) La valeur des actifs sur la base du coût d'origine (soustraction faite de l'amortissement);
- (f) L'utilisation de la moyenne des soldes de début et de fin d'année permettant d'obtenir des résultats comparables à la moyenne des 13 soldes mensuels consécutifs pour l'établissement de la base de tarification;
- (g) La séparation des activités de transport des autres activités de RTA;
- (h) Le coût moyen pondéré du capital en tenant compte de la structure de capital présumée, du taux de rendement sur les capitaux propres et du coût de la dette de RTA dans ses activités de transport;
- (i) Les besoins de transport en considérant la demande de service de HQT et l'utilisation du Réseau de transport de RTA par RTA.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted]

[Redacted text block]

[Redacted]

[Redacted text block]

[Redacted]

[Redacted text block]

[Large redacted text block]

[Redacted text block]

[REDACTED]

[Redacted text block]

[Redacted text block]